



Au village

GRAND DÉBAT

Dans le cadre du « Grand débat National » les communes d'Eymeux, la Baume d'Hostun, Jaillans et Hostun, s'associent pour vous convier **le jeudi 7 mars de 18h30 à 21h la Salle des fêtes d'Hostun** à venir débattre autour de ces deux thèmes : l'organisation de l'État et des Services Publics, la transition écologique.

Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la Baume d'Hostun au : 04 75 48 42 41 ou par mail à mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr avant le mardi 5 mars.

FÊTE DES LABOUREURS 2019

Le moment approche... Mais il vous faut encore attendre le dimanche 10 mars pour connaître le thème de nos présidents 2019 Armelle et Cédric Millon pour la Fête des Laboureurs à laquelle vous êtes tous conviés !



L'équipe présidentielle 2019 :

Présidents :
Armelle et Cédric Millon

Vice-présidents :
Bernadette et Bernard Briquet

Dauphins :
Amélie Rosand et Laurent Foriel

Bacchus :
Thérèse et Mourad Boualouani

Au programme des festivités :

- **Judi 7 mars**, les présidents vous convient **dès 18h30** à la salle des fêtes pour faire le foujou et la pâte à bugnes.
- **Vendredi 8 mars à 14h**, rendez-vous à la salle des fêtes pour la cuisson des bugnes. Pensez à vous munir d'un tablier !
- **Samedi 9 mars après-midi**, nous décorons le village et vous pouvez venir accrocher les fleurs confectionnées les vendredis soirs.



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

La F.N.A.C.A (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) et la commune de la Baume d'Hostun vous invitent **mardi 19 mars 2019** à la Cérémonie Commémorative du « Cessez le feu en Algérie » ; rendez-vous à 17h45, place de la Mairie.

À l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera offert par la municipalité à la Salle des Fêtes.

LA CULTURE (toute forme d'Art) DANS NOTRE VILLAGE : Invitation !

Si vous avez des idées, des envies ou tout simplement que vous êtes curieux sur le sujet, n'hésitez pas à venir **mercredi 20 mars à 20h à la mairie** pour une réunion à propos de la Culture dans notre village.

NOUVELLES ENVOLÉES : Radio Babel Marseille

Pour la 4^{ème} année consécutive, notre salle des fêtes se transformera en véritable salle de spectacles grâce aux équipes du Train Théâtre de Portes-les-Valence, en accueillant les Nouvelles Envolées. Cette année, les cinq artistes qui composent le groupe *Radio Babel Marseille* nous proposent un voyage musical pour aller, comme l'indique le titre de leur dernier album : *Vers des ailleurs*, avec des textes qui évoquent le goût de l'inconnu et de l'aventure, l'envie d'un monde ailleurs, d'un monde meilleur. Des voix chaudes et unies, une polyphonie qui élève et nous offre à voir un monde sans frontières !

Laissez vous emporter par l'appel du large, mardi 9 avril 2019 à 20h30 à la Salle des Fêtes !

Réservations et renseignements au 06 28 18 60 28 (tarif unique : 5€, gratuit pour les moins de 16 ans) Spectacle tout public, conseillé à partir de 10 ans. Durée 1h15



Actus Jeunes

CLASSE DES CE1-CE2

Lilou : J'aime bien l'art plastique parce qu'on fait des fois de la peinture et des dessins. J'ai bien aimé « Ma petite sœur d'occasion ».

Noah : J'adore le ski car on fait plein de descentes, de petits jeux et c'est très physique.

Inès : J'ai bien aimé les livres d'Eric Sanvoisin (« Le buveur d'encre qui écrivait des histoires d'amour », et « Ma petite sœur d'occasion »)

Charlotte : J'aime bien le sport parce qu'on fait de la lutte et j'aime ça.

Garance : Au sport, on a fini la lutte et on va faire de l'athlétisme.

Lowan : J'aime bien la lutte parce qu'on renverse les adversaires, c'est trop cool.

Roman : J'ai bien aimé le ski car on a fait les montagnes russes même si je suis tombé plein de fois.

Nathaël : J'aime bien l'art plastiques car on a fait des portraits de dragon et on a peint.

Maxime : On travaille sur les livres d'Eric Sanvoisin et mon livre préféré est « Ma petite sœur d'occasion ». En sport, on fait de la lutte et c'est super cool.

Jade : J'aime les dialogues dans « Ma petite sœur d'occasion ». J'aimais bien les personnages.

Léane : J'adore le sport parce qu'on fait des jeux d'opposition.

Eva : J'aime tous les livres d'Eric Sanvoisin, l'auteur que l'on va rencontrer au salon du livre.

Maxime D : J'aime bien les illustrations d'Ervaël (l'enfant-dragon) qu'on a faites en classe.

Evan : J'aime bien le ski parce qu'on pique-nique avec les copains. C'est rigolo quand je tombe.

Dario : J'aime bien le ski de fond et les jeux d'opposition. J'aime bien aussi l'histoire de l'enfant-dragon d'Eric Sanvoisin.

Bastien : J'aime bien le ski car on va dans la poudreuse.

Fabio : J'ai bien aimé l'histoire de l'enfant-dragon.

Camille : J'ai bien aimé le ski parce que j'ai changé de groupe et ça allait plus vite.

Lucas : J'ai bien aimé l'histoire de l'enfant-dragon.

Plaine d'Herbouilly, juste avant le col d'Herbouilly



CLASSE DES CMI-CM2

Piscine

Faustine : Les dauphins s'entraînent à faire du sauvetage.

Quentin : J'aime toutes les sorties et j'aime beaucoup le remorquage.

Fabio : J'aime bien le water-polo.

Gabriel : J'aime bien faire semblant de sauver les copains.

Noé : Quand je plonge, j'écarte les jambes.

Mehdi : J'aime bien m'entraîner aux plongeurs.

Maybelle : Ce que je préfère c'est le sauvetage.

Louna : J'aime glisser sur le ventre au toboggan.

Camille : J'aimerais bien faire un concours de bombes.

Ski

Gabriel : J'ai adoré la sortie du 25/01 et j'ai hâte de faire la seconde sortie.

Mehdi : J'ai bien aimé faire les Montagnes Russes dès la première sortie.

Louna : J'adore m'allonger dans la poudreuse.

Evan : J'ai bien aimé les descentes.

Mathias : Nous sommes allés jusqu'aux Montagnes Russes avec Fred et le papa de Quentin.

Joachim : Je n'ai pas envie de quitter cette école car je voudrais continuer à faire du ski.

Quentin : L'après-midi, nous sommes allés au Pot du Loup.

Laura : J'ai bien aimé, on a skié et en même temps, on a bien rigolé et on est descendu dans la poudreuse.

Christopher : L'après-midi, nous avons fait un béret dans la neige.

Marine : J'aurais bien aimé skier l'après-midi.

Sacha : On a trouvé un tremplin et on est passé dessus.

Camille : J'ai hâte d'être à la deuxième sortie.

Méline : Je n'ai pas la tyrolienne comme Marine et Maybelle.



Visite du collège Lapassat

Sacha : Nous avons visité le CDI (Centre de Documentation et d'Information) puis nous sommes allés en cours d'anglais.

Elisa : J'avais peur avant de partir mais tout s'est bien passé.

Noé : J'ai vu plein de copains.

Méline : Il y avait deux groupes, l'un en anglais, l'autre en SVT (Science et Vie de la Terre).

Joachim : J'ai bien aimé le cours d'anglais parce que nous avons fait des jeux.

Laura : En SVT, j'ai bien aimé regarder les petits insectes au microscope, avec Méline.

Alessio : Le collège est grand, il y a beaucoup de salles et il y a 720 élèves. J'irai peut-être là-bas.

Maybelle : J'ai beaucoup aimé cette sortie et je suis contente d'avoir vu Luan.

Christopher : Le collège a une radio qui s'appelle Radio Lap.

Elisa : Au début, je voulais aller aux Maristes mais maintenant, j'aimerais aller à Lapassat.

Sacha : J'ai bien aimé le self.

Méline : En SVT, nous avons observé des insectes au microscopes, dans des lamelles.

Faustine : J'ai bien aimé la salle d'anglais car il y a des chaises à roulettes, des fauteuils, des poufs et des tables de différentes formes.

Alessio : J'ai bien aimé le ping-pong et le baby-foot.

Henri Meunier

Mathias : Nous étudions les livres d'Henri Meunier que nous allons rencontrer au salon du livre.

Marine : Henri Meunier est auteur/illustrateur.

Louis : Nous avons étudié un album "L'autre fois" qui reprend plein de contes de Charles Perrault.

Léane : On a étudié plusieurs livres et j'ai hâte de le rencontrer.

Camille : Nous avons étudié trois livres autour du "Roman de Renart".

Louna : Mon livre préféré est "Un petit moins en plus".

Méline : Dans cet album, le personnage principal est la Vénus de Milo.

Alessio : Il fait de belles illustrations.

POINT JEUNES

Des jeunes des communes de La Baume d'Hostun, Montélier et Beaumont les Valence, qui se réunissent régulièrement dans leurs Points Jeunes respectifs, se sont rassemblés afin de préparer un séjour en Corse pour juillet 2019. Ils vont participer à plusieurs chantiers jeunes afin de financer en partie au coût du séjour.

Au programme de leur séjour : Road trip entre Porto Vecchio, Bonifacio et Ajaccio à la découverte des paysages et de la culture corse.



PORTES OUVERTES AU LYCÉE DE VAL DE DRÔME DE MONTÉLÉGER

Le Lycée professionnel agricole privé vous propose deux portes ouvertes **les 9 mars et 18 mai de 9h à 13h.**

Il propose comme formations :

→ BAC PRO en 3 ans – Agroéquipement (diplômé du CACES R389 cat 3, R372 cat 1.9.10 et du BEPA travaux agricoles et conduites d'engins)

→ CAP SAPVER en 2 ans – Services à la personne et vente en espace rural (formé dans le multiservice à la personne)

→ 4^{ème} et 3^{ème} – Découverte et orientation professionnelle PSC 1 pour les 3 cycles

SALON DE L'IVRE JEUNESSE



La 14^{ème} édition du Salon du livre se déroulera du **lundi 25 mars au samedi 30 mars 2019 à Châtillon Saint-Jean.** « L'Ivre Jeunesse » est organisé et mis en œuvre par l'Association des Parents et Amis de l'Ecole en lien étroit avec les équipes enseignantes des écoles maternelle et primaire. Cette prochaine édition accueillera des auteurs, des illustrateurs et des éditeurs de littérature jeunesse.

Il y aura aussi des spectacles tout au long de la semaine dans différents lieux comme à la salle des fêtes de Triors le vendredi 29 mars à 19h avec en 1^{ère} partie : « le buveur d'encre », et en 2^{ème} partie à 20h Spectacle « Entre les lignes » par la Compagnie le Cri du Sonotone.

Nous retrouverons les enfants d'écoles du Pays de Romans et des communes voisines, voir plus lointaines, et bien sûr le public toujours plus nombreux et connaisseur, fidèle depuis l'édition 2006.

Le salon sera ouvert au public tous les soirs de 16h30 à 18h ainsi que le mercredi 27 mars de 10h à 12h et 14h à 18h et le samedi 30 mars de 9h à 18h. Ateliers du samedi (gratuits sur réservation) : atelier d'écriture, atelier d'illustration, atelier « concevoir un jardin collectif », atelier « Histoires et chansons à masser », atelier « Formes imaginaires », atelier « Graps éphémères », atelier imprimerie

Les petits et grands lecteurs pourront découvrir, lire et relire les livres mis à leur disposition et en profiter pour recueillir de jolies dédicaces. Pendant la semaine, en temps scolaire, des salles de Châtillon Saint-Jean accueilleront les auteurs et illustrateurs pour partager avec les écoliers des rencontres, lectures et ateliers pédagogiques autour de leurs ouvrages. **Nous vous attendons nombreux !**

Réservations par téléphone au 06.08.83.43.18 (Laure) à partir du lundi 4 mars **Pour plus d'infos : rendez-vous sur le site**
www.livre-jeunesse-chatillon.com

En mairie

ÉTAT CIVIL : - naissance



- **Camille,**
le 3 janvier au foyer de Céline et Nicolas LE MEST, 693 chemin de la Forest
- **Maya,**
le 28 janvier au foyer d'Amandie LOUIS et Damien MONTALON, 13 rue des Charmilles

Nous leur souhaitons la bienvenue et adressons toutes nos félicitations aux parents.

- décès

le 20 février de **Christian Masseron**, rue de l'Église

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

URBANISME - Permis de construire

- Arrêté du Maire du 17 décembre 2018 autorisant M. FAURE Gaëtan à la réalisation d'une maison individuelle – Lotissement la Blache

URBANISME - Déclaration préalable

- Arrêté du Maire du 2 novembre 2018 portant non-opposition à une déclaration préalable pour les travaux de pose d'un portail et d'un portillon au nom de M. Thomas RENARD – 447 route des Richards
- Arrêté du Maire du 21 décembre 2018 portant non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable pour la division en lots constructibles au nom de Mme. Germaine CLOT – Montée du Château
- Arrêté du Maire du 9 janvier 2019 portant non-opposition à une déclaration préalable pour l'installation d'un portail au nom de M. Guillaume CLANET – 32 route de Beaulieu
- Arrêté du Maire du 9 janvier 2019 portant non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable pour la réalisation d'une piscine au nom de M. Raphaël CHARBONNIER – 634 chemin de la Forest

RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1^{er} Novembre 2002 et le 30 Novembre 2002 doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille.

En vous connectant à mon.service-public.fr, vous pourrez réaliser cette formalité.

ENEDIS - COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, ENEDIS a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Horaires des coupures : **mercredi 6 mars 2019 de 08h30 à 11h30**
Quartiers ou lieux-dits : **QUARTIER GERVANS**

R.T.E (RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ) - TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET ABATTAGE

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres entrepris dans le cadre du plan d'entretien et maintenance des lignes électriques 20 000 volts, ont débuté sur le territoire de la commune depuis le 30 janvier.

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise : G.R.D.E. - 38130 ECHIROLLES, habilité à réaliser l'élagage à proximité des lignes électriques.

INSEE - ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du 1er février au 15 avril 2019, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

INSCRIPTION EN LIGNE SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR TOUTES LES COMMUNES



Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription qui est désormais possible en ligne quelle que soit votre commune de résidence.

La demande d'inscription en ligne sur les listes électorales est accessible depuis un compte Service-public.fr ou par le biais de France Connect.

Toutefois, vous pouvez toujours vous inscrire :

- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

À savoir :

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 31 mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant). La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048.

LA DRÔME, LE MAG

Le dernier numéro est paru. Rappel depuis janvier, le magazine n'est plus distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Quelques exemplaires sont disponibles en mairie.

CHAUDIÈRES AU FIOUL : mise en place progressive d'une prime à la conversion

Vous avez une chaudière au fioul, une vieille chaudière au gaz ou un poêle à charbon ? Et vous voulez en changer pour un équipement utilisant des énergies renouvelables ou pour une chaudière au gaz à très haute performance énergétique ? Savez-vous que le ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé la mise en place progressive d'une prime à la conversion avec les acteurs du secteur de l'énergie (EDF, Engie...) ?

Le déploiement de cette prime qui doit se traduire par des offres commerciales accessibles à tous de la part des différents acteurs de l'énergie est le résultat d'aménagements de plusieurs dispositifs existants.

Par exemple, pour les ménages ayant des revenus fiscaux annuels inférieurs à 26 923 € (35 510 € en Île-de-France), il est possible de bénéficier des Certificats d'économie d'énergie (CEE) d'un montant de 4 000 € en cas de changement d'une chaudière au fioul, gaz, charbon (hors condensation) en :

- chaudière biomasse classe 5 ;
- pompe à chaleur air/eau ou eau/eau ou hybride ;
- système solaire combiné.

Ces CEE peuvent se cumuler avec les aides du dispositif « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) mais aussi avec le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite).

HISTOVEC : Mise en ligne du service gratuit et officiel pour accéder à l'historique d'un véhicule d'occasion, avant de se décider à l'acheter

L'achat d'une voiture d'occasion peut souvent être accompagné de nombreux doutes vis à vis du passé du véhicule.

Acheter un véhicule d'occasion en toute confiance

Mise en œuvre pour « Protéger les acheteurs d'un véhicule d'occasion », la plateforme HistoVec permet à tout automobiliste en faisant la demande d'avoir accès aux données officielles du ministère de l'Intérieur relatives à l'historique d'un véhicule : date de la première immatriculation, situation administrative, historique des opérations effectuées en France, existence de sinistres... Autant d'informations qui seront précieuses à l'acheteur dans son processus d'acquisition d'une voiture d'occasion et qui lui permettront de sécuriser la transaction.

Comment ça marche ?

Tout d'abord, le potentiel acheteur doit faire la demande par courriel de l'historique du véhicule auprès du vendeur (particulier ou professionnel), sur le site <https://histovec.interieur.gouv.fr>. Un onglet dédié lui permettra d'envoyer un message type.

Une fois la demande reçue, le vendeur pourra à son tour se rendre sur la plateforme pour produire le rapport du véhicule, dont les informations seront générées grâce aux données officielles issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) du ministère de l'Intérieur. Il devra ensuite partager le lien du rapport à l'acheteur qui en a fait la demande.

Ce dernier dispose alors de 4 semaines pour consulter l'historique du véhicule et faire un choix éclairé !



Au départ disponible uniquement pour les véhicules dotés d'une immatriculation au format AA-123-AA, il est désormais possible de générer l'historique des véhicules munis d'une immatriculation d'avant 2009 (format 123 ABC 45), l'intégration de ces derniers ayant été réalisée en ce début d'année 2019, afin d'offrir une version plus complète d'HistoVec.

Un service gratuit et officiel

Certains sites proposaient déjà aux acheteurs de fournir l'historique d'un véhicule d'occasion, mais le service était facturé à l'automobiliste ; la plateforme du Gouvernement met quant à elle à disposition un service évidemment 100% gratuit.

Les données restent confidentielles : seul le propriétaire peut partager les informations relatives à son véhicule auprès d'un acheteur potentiel.

EAU ET PESTICIDES : ma commune s'engage... moi aussi !



Opération financée en 2018 par :



Participez à la diffusion de l'information ... En affichant le message devant chez vous



Vous êtes invités à participer en affichant ce message devant chez vous !
(sur votre voiture, votre boîte à lettre, votre portail, ...)

- > pour **soutenir et encourager la démarche** de réduction d'utilisation des pesticides de la commune, notamment **en acceptant davantage la présence de végétation spontanée** dans la commune
- > pour témoigner de votre volonté d'apprendre à **vous passer vous-même de pesticides** dans votre jardin...

Apprenez à jardiner au naturel ! Des liens à consulter pour vous informer



> **des jardinerie signataires** de la charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement" vous apporteront des conseils pour jardiner au naturel. Les **fiches conseil** distribuées dans ces points de vente, sont aussi téléchargeables gratuitement sur le site Internet : www.mieux-jardiner.fr



> **abonnez-vous gratuitement** à la lettre d'information numérique sur le jardinage au naturel en Auvergne-Rhône-Alpes «**l'Echo des jardins**» (4 n° par an) rédigée par le réseau FREDON Auvergne Rhône-Alpes. Des réponses techniques sont développées dans chaque numéro. Téléchargement des anciens numéros et abonnement sur : www.mieux-jardiner.fr



> www.jardiner-autrement.fr : c'est la plateforme d'échanges et de conseils officielle à destination des jardiniers amateurs, dans le cadre du plan Ecophyto.

> ... et rapprochez-vous des associations locales de jardiniers, qui sont toujours riches de retours d'expérience !

SÉANCE DU 30 JANVIER 2019

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, CRON Lionel, FORIEL Laurent, MORIN Claire, MILLON Cédric

Excusé(s) : RIQUET Guy qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel,

EXTENSION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS 7 – 4a ET 4b

Par absence ou peu de plis lors de l'ouverture des plis du 23 novembre dernier pour les lots 4 et 7, une nouvelle consultation a été lancée pour les lots qui ont été scindés comme suit :

- 4a - Menuiseries extérieures – Serrurerie
- 4b – Menuiseries intérieures bois
- 7 - Electricité.

Les entreprises ont été invitées à faire parvenir leur offre au plus tard le mercredi 19 décembre à 19h. Au terme de cette 2^{ème} consultation, il a été reçu :

Intitulé du lot	Nombre de plis reçus
4a - Menuiseries extérieures – Serrurerie	0
4b – Menuiseries intérieures bois	0
7 - Electricité	6

Le lot n° 7 – Electricité a été attribué à l'entreprise L'ELECTRICIEN BAUMOIS pour un montant de 12 550.00 € HT avec option de 4 150.00 € HT (changement des luminaires de la grande salle).

Après renseignements auprès du service de légalité de la Préfecture de la Drôme, une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence préalable, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment à l'article 30, 2^{ème} alinéa, a été réalisée auprès de quelques entreprises locales.

Le lot n° 04 A est attribué comme suit :

- Menuiseries extérieures mixte bois/alu à l'entreprise FROMENT SARL pour un montant de 5 850.00 € HT
- Serrurerie à l'entreprise L'ART DU FER DES ALPES pour un montant de 4 620 € HT sans option (enseigne).

En ce qui concerne le lot n° 04 b – Menuiseries intérieures, traitement du parquet, murs mobiles, les prestations « Menuiseries intérieures et traitement du parquet » seront confiées par avenant à un des titulaires du marché et pour le mur mobile, des devis ont été demandés.

EXTENSION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU « PLUS BOIS COLLECTIVITES »

Le projet actuel d'extension de la salle polyvalente est réalisé avec une structure en ossature bois, du bardage bois et charpente bois. S'il est fait usage de « bois local » ou « certifié Bois des Alpes », une aide au financement peut être allouée de 10 à 15 % majorée de 10 % pour les communes de moins de 3500 habitants.

Considérant que l'entreprise « Sarl RENOV'TRAITE » de Romans sur Isère, titulaire du lot n° 2 « Charpente Ossature bois » a fourni les certificats PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) et « Bois des Alpes »

Un dossier de candidature « Plus Bois collectivités » sera déposé auprès du Département de la Drôme.

AVIS SUR LE PROJET DE SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX – BAS DAUPHINE PLAINE DE VALENCE)

La Commission Locale de l'Eau a adopté, à la quasi-unanimité (59 voix pour et 1 contre), le 18 décembre 2018, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence. Ce projet concerne un vaste ensemble de ressources en eaux souterraines indispensables à l'alimentation en eau potable des populations, au développement économique du territoire et au fonctionnement des cours d'eau.

Le projet de SAGE a pour objet d'orienter l'action des différents acteurs qui ont une influence sur la ressource en eau, de manière à atteindre les objectifs d'intérêt général et de gestion équilibrée et durable de la ressource déclinés en fonction des enjeux du territoire.

Au travers d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), d'un Règlement et de ses documents cartographiques, le projet de SAGE prévoit les orientations suivantes visant la sauvegarde des ressources en eau :

- assurer une gestion quantitative durable et équilibrée permettant la satisfaction des usages (eau potable, irrigation, industries) dans le respect des milieux,
- maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux,
- consolider et améliorer la connaissance des eaux souterraines,
- conforter la gouvernance partagée et l'information.

Parmi les plus-values apportées par le SAGE pour répondre aux enjeux du territoire, plusieurs actions phares sont à souligner : instauration de zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable des populations actuelles et futures et de mesures visant leur préservation, mise en œuvre d'un Plan d'Action Forage pour une meilleure maîtrise des forages domestiques, mise au point d'un moratoire visant le maintien du statu quo sur les volumes prélevés sur les bassins Galaure et Drôme des collines, développement d'une modélisation de la nappe permettant les arbitrages futurs.

Le SAGE est un document de planification de l'action publique dans le domaine de l'eau qui dispose de plus d'une portée réglementaire. Une fois approuvé, le PAGD est opposable aux décisions de l'administration de l'Etat et des collectivités (documents d'urbanisme, schéma de carrières, décisions dans le domaine de l'eau) selon un rapport de compatibilité dans les conditions et délais que le PAGD précise. Le Règlement est quant à lui opposable à l'administration et aux tiers selon un rapport de conformité.

Un avis favorable est émis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence présenté par la Commission Locale de l'Eau,

AVIS SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU 101^{EME} CONGRES DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;

- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le Conseil Municipal de LA BAUME D'HOSTUN est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018

Le Conseil municipal de LA BAUME D'HOSTUN soutient cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

La séance est clôturée par la signature des élus présents :

Prochaine réunion du Conseil le Mercredi 13 mars à 20 h

AGIR CONTRE LE CANCER

Dans le cadre de Mars Bleu, mois dédié à la prévention du cancer colorectal, votre municipalité vous informe. Ce cancer est le 3^{ème} cancer le plus fréquent chez l'homme et le 2^{ème} chez la femme. Il fait depuis 2009, l'objet d'un programme de dépistage organisé. Or peu de personnes y ont recours et pourtant nous pourrions l'éviter, car détecté tôt un cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

La campagne nationale « mars bleu » est l'occasion de rappeler que « **dès 50 ans, il est essentiel de parler du dépistage du cancer colorectal avec son médecin traitant** » et même avant si vous avez des antécédents familiaux.

Le médecin vous remettra le nouveau test (sorti en 2015) plus fiable et moins contraignant avec un 1 seul prélèvement !

Tout le mois de mars, ACC26 Agir Contre le Cancer organise de multiples actions d'informations.

Pour tout renseignement : 09 53 01 37 35 – par mail acc26@free.fr – sur le site www.acc26.free.fr

L'Agglo

2019, L'ANNÉE DU COMPOSTAGE

À la maison, nous produisons des déchets organiques (épluchures de légumes, marc de café, fleurs fanées...). Ils composent 30% de notre poubelle ordures ménagères, et pourtant il existe une solution simple pour leur offrir une nouvelle vie : le compostage. Un geste doublement bénéfique car il permet de réduire notre production de déchets tout en récupérant un amendement gratuit pour nos plantations.

Depuis de nombreuses années, l'Agglo propose à ses habitants d'acquérir un composteur individuel au prix de 30 €. À titre exceptionnel et pour dynamiser cette pratique, l'Agglo a décidé de mettre en place une aide de 15 € pour les habitants qui achèteront un composteur auprès de ses services en 2019.

Pour faciliter cette acquisition, une douzaine de ventes va être organisée de mars à fin mai dans plusieurs communes du territoire. Vous pourrez vous rendre indifféremment à l'une de ces ventes.

À noter : Vente le mercredi 20 mars de 14h à 16h30 Place Granet à Jaillans (inscription au plus tard le vendredi 15 mars)

Ces ventes se dérouleront sur inscription préalable :

- par téléphone au 04 75 81 30 48 ;
- par courriel à dechets@valenceromansagglo.fr.

Cette offre est limitée à un composteur par foyer.

Le paiement de 30 € s'effectuera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Il vous sera également demandé de vous munir d'une copie d'un justificatif de domicile, ainsi que d'un RIB afin de permettre à l'Agglo d'effectuer le virement de l'aide de 15 € sur votre compte.



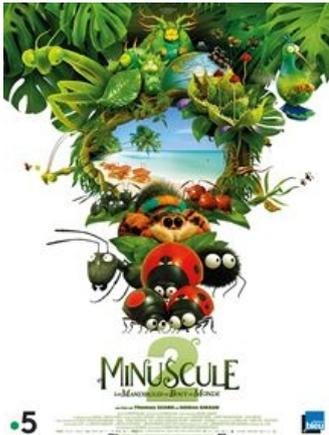
Pour connaître les dates et lieux des ventes, vous pouvez vous rendre sur le site internet de l'Agglo, www.valenceromansagglo.fr, rubrique gestion des déchets.

Le mot des Associations

Cinéma

Comité des fêtes

Les prochaines séances de cinéma sur la commune auront lieu **le vendredi 29 mars** :



→ à 17h30 **MINUSCULES 2**

Date de sortie 30 janvier 2019 (1h32min)
Réalisé par Thomas Szabo, Hélène Giraud
Avec Thierry Frémont, Bruno Salomone, Stéphane Coulon, etc.
Genre Animation, aventure, famille

Synopsis et détails

Quand tombent les premières neiges dans la vallée, il est urgent de préparer ses réserves pour l'hiver. Hélas, durant l'opération, une petite coccinelle se retrouve piégée dans un carton... à destination des Caraïbes ! Une seule solution : reformer l'équipe de choc ! La coccinelle, la fourmi et l'araignée reprennent du service à l'autre bout du monde. Nouveau monde, nouvelles rencontres, nouveaux dangers... Les secours arriveront-ils à temps ?



→ à 20h **QU'EST-CE QU'ON A ENCORE FAIT AU BON DIEU ?**

Date de sortie 30 janvier 2019 (1h39min)
Réalisé par Philippe de Chauveron
Avec Christian Clavier, Chantal Lauby, Ary Abittan, etc.
Genre Comédie

Synopsis et détails

Le retour des familles Verneuil et Koffi au grand complet ! Claude et Marie Verneuil font face à une nouvelle crise. Leurs quatre gendres, Rachid, David, Chao et Charles sont décidés à quitter la France avec femmes et enfants pour tenter leur chance à l'étranger. Incapables d'imaginer leur famille loin d'eux, Claude et Marie sont prêts à tout pour les retenir. De leur côté, les Koffi débarquent en France pour le mariage de leur fille. Eux non plus ne sont pas au bout de leurs surprises...

Tarifs : 5,50 € / enfant, étudiant ou personne de plus de 65 ans ; 6,50 € / adulte

Prochaines séances le 3 avril avec *Le Château de Cagliostro* et *Deux fils*

Art Floral

Comité des fêtes



La prochaine rencontre aura lieu le **samedi 23 mars à 9h** à la salle des fêtes. Pour tout renseignement et pour l'inscription obligatoire au plus tard le 14 mars, veuillez vous adresser à l'animatrice bénévole Jacqueline Pinet (Tél : 04 76 64 30 83)

À retenir: Composition pour Pâques le 13 avril

Club des Jeunes retraités Comité des fêtes

Tous les retraités sont invités au prochain repas «tête de veau et langue de boeuf» qui aura lieu le **vendredi 22 mars à partir de 12 h** dans la salle des fêtes. Il sera suivi des activités habituelles (jeux de cartes, de boules, petite randonnée...)

Veuillez vous inscrire (si ce n'est pas encore fait!) auprès de Mireille Palayer (06 71 66 23 28) le 15 mars au plus tard.



Anniversaires fêtés lors des repas "choucroute" du 23/11/18 et "sanglier-galette" du 18/02/19

Les Pas Pressés

Suite du programme des randonnées pédestres et raquettes d'hiver :

Date	Lieu	Niveau	Dénivelé	Durée	Type	Organisateur
05-03-19	Le Gros Martel Méaudre 38	Facile	450 m	5h00	Raquettes	Jacques.ribon@wanadoo.fr
12-03-19	Gorges de la Daronne Deyras 07	Facile	400m	5h00	Pédestre	Gérard Palayer : 06 52 05 76 21
12-03-19	Patente Le Faz 38	Facile	350 m	5h00	Raquettes	Jean Nivon : 04 76 64 58 79
19-03-19	Gilhoc 07	Facile	500 m	5h30	Pédestre	Gérard Palayer : 06 52 05 76 21
19-03-19	Rando du Musée Vassieux 26	Facile	300 m	5h30	Raquettes	Jacques.ribon@wanadoo.fr
26-03-19	Crêtes de la Raille Combovin	Peu difficile	650m	6h00	Pédestre	Gérard Palayer : 06 52 05 76 21
26-03-19	Chemin des feuilles Vassieux26	Facile	260 m	4h00	Raquettes	Jacques.ribon@wanadoo.fr
02-04-19	Tour de Chalamet Ourches	Facile	600m	4h30	Pédestre	Gérard Palayer : 06 52 05 76 21
02-04-19	La Moucherotte 38	Facile	700m	5h00	Raquettes	Jacques.ribon@wanadoo.fr
09-04-19	Pas de la Croix La Baume Cor.	Facile	700m	4h30	Pédestre	Gérard Palayer : 06 52 05 76 21
09-04-19	Font Payanne 26	Facile	500m	5h00	Raquettes	Jacques.ribon@wanadoo.fr

À noter : Tous les départs ont lieu à 8h30 et les randonnées pédestres et raquettes sont pour tout public.

Don du sang

Lors de la dernière Assemblée Générale des donneurs de Sang de Bourg de Péage et de son canton 5 personnes de la Baume ont été distinguées au titre du don du sang : Christophe AUGUGLIARO, Maéva BERTY, Magali GRAVELOT, Carole LAPALONCY, Clarys SAVOIE.

Prochain don du sang : jeudi 28 mars de 16h30 à 19h à la salle des fêtes. Les besoins en produits sanguins restent permanents. Pour les nouveaux donneurs, merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Aide à Domicile en Milieu Rural

À l'approche du printemps, l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) organise sa traditionnelle **journée «Fleurs»**. Grâce aux dons récoltés, l'association de Chatuzange le Goubet peut effectuer des actions ponctuelles auprès des personnes fragilisées qui n'ont aucune aide de leur caisse de retraite, en leur proposant des heures à tarif réduit.



Les **jeudi 14, vendredi 15 et samedi 16 mars**, des bénévoles et salariés de l'association, passeront à votre domicile pour vous proposer des bouquets et vous informer des différents services de l'ADMR ; réservez-leur un bon accueil.

Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes

ÊTRE PARENTS, MIEUX VAUT EN RIRE !

RÉSERVE AUX ADULTES

Spectacle-conférence humoristique
de la comédienne québécoise Erika Leclerc-Marceau

Tout y passe: accouchement, allaitement, épousément, fratrie, choix éducatifs, regard de l'autre, accueil des émotions, éducation non-violente... Un moment à la fois pour rire et pour réfléchir ensemble à « quel parent avons-nous envie d'être pour nos enfants? »

Vendredi 8 mars 2019
20h
Salle ERA Jaillans

GRATUIT

Contact : 06 18 63 16 61
relaisfamille26@wanadoo.fr
www.famillesrurales.org/jaillans/

30 MARS
8h30 - 12h

SALLE ERA JAILLANS

BOURSE
Vêtements enfants & Puériculture
PRINTEMPS/ÉTÉ

Dépôt des articles
le **29 MARS**
de 15h à 19h

Réservation des listes au préalable

Contact : 06 18 63 16 61
relaisfamille26@wanadoo.fr
www.famillesrurales.org/jaillans

Paroisse St Pierre des Monts du Matin

Dates	1 ^{ère} Messe	2 ^{ème} Messe
Samedi 2 mars	18h St DIDIER	
Dimanche 3 mars	9h JAILLANS (<i>Fête des Laboureurs</i>)	10h45 CHATUZANGE
Mercredi 6 mars - Cendres	17h ALIXAN	19h MEYMANS
Samedi 9 mars	18h ROCHEFORT	
Dimanche 10 mars	9h LA BAUME (<i>Fête des Laboureurs</i>)	10h45 CHATUZANGE
Samedi 16 mars	18h EYMEUX	
Dimanche 17 mars	9h St VINCENT (<i>FNACA</i>)	10h45 CHATUZANGE
Mardi 19 mars (<i>St Joseph</i>)	19h BARBIÈRES	
Samedi 23 mars	18h ALIXAN	
Dimanche 24 mars	9h HOSTUN (<i>fête des Laboureurs</i>)	10h45 CHATUZANGE
Samedi 30 mars	18h CHARPEY	
Dimanche 31 mars	9h BEAUREGARD	10h45 CHATUZANGE

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

**Lundi, Mardi
de 8h30 à 12h**

**Mercredi
de 16h à 19h**

**Vendredi
de 11h à 16h30**

**Samedi
de 9h à 12h**

(Ouvert si la date
du jour est PAIRE)

Permanence du Maire :

sur Rendez-vous

Directeur de publication :

Manuel GUILHERMET,

Maire

**Édité et publié par la
MAIRIE DE
LA BAUME D'HOSTUN
en 250 exemplaires**

**Prochaine
Vie Communale
en avril**

Dates à retenir :

7 mars : Grand Débat

9-10 mars : Fête des Laboureurs

13 mars : Conseil Municipal

14-15-16 mars : Fleurs de l'A.D.M.R

19 mars : Cérémonie Commémorative «Cessez le Feu en Algérie»

20 mars : Réunion «Culture»

22 mars : Club des Jeunes Retraités + repas «tête de veau... »

23 mars : Art Floral

28 mars : Don du sang

29 mars : Cinéma

3 avril : Cinéma

9 avril : Nouvelles Envolées «Radio Babel Marseille»